

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Mersch
se propose d'engager à plein temps et à durée indéterminée

un salarié (m/f/x) dans la carrière C du contrat collectif des salariés de l'État, pour son service forestier

L'aide-mémoire indiquant les conditions détaillées d'admission peut être téléchargé sur le site internet de la commune (www.mersch.lu).

Les candidats sont invités à adresser leur demande écrite avec les pièces à l'appui au collège des bourgmestre et échevins, à **l'attention du service du personnel**, B.P. 93, L-7501 Mersch, **pour le vendredi, 29 août 2025 au plus tard**.

Les demandes incomplètes ou remises après ce délai ne seront pas prises en considération.

En déposant sa candidature l'intéressé(e) donne son accord à l'administration communale de Mersch d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles.

Mersch, le 2 août 2025

Le collège des bourgmestre et échevins
Michel Malherbe, bourgmestre
Abby Toussaint, échevin
Henri Krier, échevin
Michel Reiland, échevin